

Les 12 travaux du monde du loisir : les enjeux sociaux

VOLUME 5 NUMÉRO 1 –
SEPTEMBRE 2007

André Thibault, Ph.D., directeur de l'Observatoire québécois du loisir

La mission de l'Observatoire québécois du loisir (OQL) a toujours été de fournir aux décideurs et aux acteurs du loisir public et de la société civile des informations susceptibles d'éclairer leurs décisions qu'elles soient stratégiques, techniques, financières ou politiques. Le présent bulletin s'attarde à examiner les défis et les tendances qui, au Québec, vont influencer les orientations et les façons de faire au cours des prochaines années. Il soumet à la discussion les 12 travaux du monde du loisir qui devraient contribuer à lui assurer une place sur le forum public du Québec et devant César ou les gouvernements.

L'OQL a effectué une lecture des exercices similaires aux États-Unis¹ et au Canada², un examen systématique des débats actuels de société³, une lecture des données et des publications sur la population québécoise⁴, un bilan de la contribution gouvernementale en loisir⁵ et une analyse des enjeux qui interpellent la planète dans un univers de mondialisation⁶. Ces exercices ont permis de mettre en lumière des défis politiques, sociaux, administratifs et environnementaux qui demandent une attention urgente. Il faut choisir : prendre en compte aujourd'hui ces défis comme spécialistes du loisir ou adopter, demain, une attitude de « victimes » et laisser les autres décider de l'avenir de nos organisations.

Dans ce premier bulletin, sont exposés les enjeux sociaux qui nous interpellent. Le prochain traitera des enjeux politiques, administratifs et environnementaux.

LE MONDE CHANGE

C'est devenu un euphémisme que de dire que le monde change : tous en sont conscients, mais tous ne sentent pas également interpellés. Pour l'instant, en loisir, peu d'ajustements sérieux sont en cours.

Au cours de ses cinq premières années d'existence, l'Observatoire a mis en lumière plusieurs changements qui interpellent les organisations de loisir. Il a traité des changements démographiques, notamment du vieillissement de la population et des défis du multiculturalisme. Il a attiré l'attention sur les modifications apportées au rôle de l'État et à l'Administration publique, notamment à cause de la rareté des fonds publics et de l'influence du secteur privé commercial. Il s'est attardé sur les hauts et les bas de la société civile, entre autres, par un examen de sa force vive qu'est le bénévolat.

L'OQL a aussi traité de la question du renouvellement et de l'adaptation des infrastructures et entend y apporter une attention plus grande au cours de l'année.

¹ Goodale et Witt

² CPRA

³ Notamment, au travers des commissions d'enquête en cours et des programmes politiques des partis

⁴ Institut de la statistique du Québec

⁵ Présenté dans un prochain bulletin de l'OQL

⁶ Participation de l'OQL à la soixantième Conférence annuelle du Département de l'information pour les organisations non gouvernementales, 5-7 septembre 2007, Nations Unies, New-York (un prochain bulletin traitera particulièrement de cette conférence en lien avec le loisir.

Aujourd'hui, l'Observatoire est tout à fait conscient que le « développement durable » et les changements climatiques ne doivent plus être que des mots « vedettes », mais doivent stimuler l'action. Sur ce point, on sent bien que les organismes de loisir hésitent sur les actions à entreprendre.

Bref, une population en changement, une société civile qui se forme, des rôles gouvernementaux en révision, des fonds publics qui peinent à satisfaire les besoins, tout cela a déjà et aura encore davantage un impact sur la pratique du loisir et, par conséquent, interpelle les organisations de loisir et leurs décideurs.

Il importe particulièrement de se demander qui, du gouvernement, de la société civile, du secteur privé, fera quoi. Il n'est pas acquis que le loisir financé par les fonds publics sera encore un joueur important dans dix ou vingt ans, lorsque la santé, l'éducation, l'environnement, les infrastructures et, peut-être, l'armée se seront servis. Le monde du loisir devra prouver son utilité et son caractère de service essentiel aux communautés.

Voilà la table mise pour un énoncé, bien imparfait et bien incomplet, des enjeux sociaux, politiques, administratifs et environnementaux qui devraient interpeller le monde du loisir au cours des toutes prochaines années et de quelques alternatives qui s'offrent aux décideurs.

Enjeux sociaux

- 1) Prendre en compte le vieillissement de la population
- 2) Assurer l'unité dans la diversité pour vivre ensemble
- 3) Contrer la pauvreté sociale et financière croissante

Enjeux politiques

- 4) Mieux affirmer la spécificité du loisir soutenu publiquement
- 5) Raffermer l'action de la société civile en loisir
- 6) Renforcer l'usage des technologies de la communication, de l'information et du loisir

Enjeux administratifs

- 7) Réinventer les stratégies de financement
- 8) Revoir, moderniser, adapter les infrastructures
- 9) Rendre compte des résultats et des effets du loisir public

Enjeux environnementaux

- 10) Éviter la dégradation, réduire les émissions de carbone
- 11) Atténuer les effets néfastes, adapter nos pratiques et protéger la population
- 12) Ajuster les pratiques face aux effets incontournables et prendre des décisions difficiles

ENJEUX SOCIAUX

Le vieillissement à prendre en compte

Au Québec, le nombre de personnes de plus de 65 ans **doublera** au cours des 25 prochaines années. Il atteindra **2,2 millions en 2031**¹. Aujourd'hui, un individu qui atteint 65 ans peut espérer vivre jusqu'à 84,3 ans². Au cours des prochaines années, le monde du loisir aura affaire à une masse de jeunes retraités actifs, à un nombre grandissant de personnes en perte d'autonomie, à des personnes qui vivront de plus en plus à domicile plutôt qu'en institution. Tous ces gens auront du temps libre qu'ils voudront de qualité et diversifié et, pour le combler, ils feront appel aux services en loisir.

Étant donné qu'une plus forte proportion de personnes âgées disposent de plus grandes qualifications, vivent et demeurent en bonne santé plus longtemps, il nous faut reconnaître qu'elles peuvent constituer pour la société un atout plus important que jamais.

En encourageant leur participation active à diverses activités et au développement, nous pouvons mettre à profit leurs talents et leur précieuse expérience. Les personnes âgées en bonne santé qui souhaitent travailler devraient avoir la possibilité de le faire et toutes les personnes sans exception devraient pouvoir continuer à s'instruire pendant la durée de la vie.

En créant des réseaux assurant un appui et un environnement propice, l'ensemble des collectivités pourrait contribuer à renforcer la solidarité entre les générations et à combattre les abus, la violence, l'absence de respect et la discrimination dont les personnes âgées sont victimes.

En assurant des soins de santé adéquats à un coût raisonnable, y compris des soins préventifs, nous pouvons aider les personnes âgées à demeurer indépendantes aussi longtemps que possible.³

Par ailleurs, le forum tenu à l'Observatoire, en collaboration notamment avec l'Association québécoise du loisir municipal, a conclu que la retraite n'est pas un retrait de la société, mais du milieu du travail. Si le travail permet à un individu de se donner une identité sociale, il est fréquent qu'à la retraite, le loisir et l'engagement bénévole viennent remplacer le travail comme source principale d'identité et de satisfaction. Manifestement, le loisir combat l'isolement, maintient l'activité physique, sociale et intellectuelle. Certains principes directeurs ont été identifiés. Il importe de

- Considérer les désirs plus que l'âge
- Développer le partenariat plus que la dépendance
- Compter sur la participation et la prise en charge par les aînés
- Soutenir de façon importante la pratique libre
- Considérer le loisir comme un art de vivre plus qu'une activité et le centrer sur l'expérience sociale, intellectuelle, sensuelle et physique
- Mettre en oeuvre des mesures d'accessibilité adaptées à tous les groupes d'âge des aînés
- Faciliter l'ouverture sociale plus que la ghettoïsation
- Reconnaître que les personnes âgées vivent dans la communauté plus que dans leur univers...
- Assurer l'accessibilité et la sécurité en temps, distance et finance

Qu'est-ce qui est mis en œuvre à cet égard? Voilà un champ d'innovations à développer, un champ de connaissances et de pratiques à partager. À l'évidence, la solution n'est plus le bingo pour tous ou le club d'âge d'or comme seul lieu social. Le monde du loisir sera-t-il présent aux consultations qui se déroulent au Québec cet automne?

Vivre ensemble : la diversité et l'unité à réaliser

Au cours des dernières années, la majorité des problèmes de cohabitation des divers groupes de la population (ethnicité, âge, richesse) médiatisés avaient cours en loisir. Sans doute parce que ce terrain est un lieu d'expression culturelle moins

¹ Institut québécois de la statistique, 2003, 24.

² Idem, avril 2006

³ Kofi Annan, (2002), Rapport de la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement, p.72, <http://daccessdds.un.org/doc/UNDOC/GEN/N02/397/52/PDF/N0239752.pdf?OpenElement>

contraint par les obligations et les codes du travail : c'est le temps *libre*. Des vitres givrées du YMCA aux terrains de soccer comportant des règlements différents, des parcs publics utilisés pour des rendez-vous de famille avec cuisine odoriférante en passant par des zones clôturées dont l'accès serait réservé exclusivement aux personnes âgées ou régi par les résidants d'un quartier donné, le champ du loisir est un espace constant de négociation entre les divers intérêts et valeurs d'une société diversifiée. Pour l'instant chacun traite ses propres cas au meilleur de ses connaissances et en faisant preuve de bonne volonté.

À entendre les discours politiques et populaires, le Québec doit se doter d'un cadre de référence qui offre diversité et unité. Au cours des prochains mois, la Commission Taylor-Bouchard invite la population du Québec à débattre « de l'interculturalisme, l'immigration, la laïcité et la thématique de l'identité québécoise »⁴

La plupart des nations de l'Occident sont aux prises avec ce même défi : réviser les grands codes du *vivre ensemble* pour aménager les différences ethnoculturelles dans le respect des droits. Aucune de ces sociétés ne peut prétendre détenir la solution miracle; il revient à chacune d'élaborer une solution, un modèle qui lui convient, en accord avec son histoire, ses institutions, ses valeurs et ses contraintes. (...) C'est dans cet esprit que la Commission mène ses travaux en les axant sur trois objectifs concrets : a) clarifier la situation présente; b) fournir un cadre de référence pour aider les gestionnaires des institutions publiques et privées dans ses prises de décision; c) faire part de ses réflexions et formuler des recommandations quant à l'avenir

⁴Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles (2007), ACCOMMODEMENTS ET DIFFÉRENCES, Vers un terrain d'entente : la parole aux citoyens, DOCUMENT DE CONSULTATION, p. V

des rapports interethniques et au mode d'intégration de notre société.⁵

Où sera le monde du loisir dans ce débat? Que livrera-t-il sur l'état de situation, lui qui est sur la première ligne? À ce titre, il faut lui reconnaître une certaine expertise pour éclairer le cadre de référence à venir. À l'évidence, il doit d'abord se reconnaître à lui-même cette compétence et savoir clairement ce qui lui convient.

Autre dimension importante : vivre ensemble ne se limite pas à s'accommoder *interculturellement* ou *intergénérationnellement*, c'est aussi œuvrer au bien commun, le construire. Là encore, le défi est grand dans « la république des individus » où le « je » l'emporte sur le « nous ». Les bénévoles essouffés en savent quelque chose. Dans cette perspective, il est urgent de formuler et de renouveler, au besoin, l'énoncé de la « cause » du loisir pour mobiliser les politiciens, la société civile et les professionnels.

Une pauvreté sociale et financière croissante à traiter

« Selon les seuils de faible revenu (SFR) après impôt, 14,6 % des unités familiales au Québec étaient à faible revenu en 2002. Les familles de deux personnes et plus présentaient un taux de 7,8 %, les monoparentales, un taux de 30,7 %, et les personnes seules, un taux de faible revenu de 27,3 % ».⁶

Ce seuil atteint, 16 % des Québécois vivent dans un ménage en 2006⁷. Enfin, au Québec, il y a 335 000 familles monoparentales et plus de 100 000 vivent sous le seuil de la pauvreté.

Voici la définition de la pauvreté par les enfants :

- Ne pas pouvoir jouer au soccer ou au hockey, apprendre à nager ou aller en voyage scolaire ou en camp d'été.
- Se faire taquiner sur ses vêtements, redouter de dire à papa ou à maman qu'on a besoin de chaussures de gym ou ne pas acheter de livres à la foire du livre.
- Ne pas aller aux fêtes d'anniversaire ou ne pas inviter ses amis à dormir à la maison.
- Ne pas déjeuner ou faire semblant d'avoir oublié son dîner à la maison.
- Avoir honte quand papa ou maman ne peuvent pas trouver d'emploi ou en recevant un panier de Noël.

Extrait de l'Association canadienne des parcs et loisirs, Jeux sans frontières MD, Des loisirs accessibles pour tous les enfants, Déclaration de principe.

⁵ Idem, p. VI

⁶ Institut de la statistique du Québec et ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, (2005) *L'Inventaire des indicateurs de pauvreté et d'exclusion sociale*, p. 14.

⁷ <http://www.stat.gouv.qc.ca/salle-presse/communiq/2006/juin/juin0601a.htm>

On pourrait aussi parler de la pauvreté des personnes âgées.

Depuis quelques années, on associe de plus en plus les termes « pauvreté » et « exclusion sociale ». On les utilise parfois indistinctement pour décrire un état de grande pauvreté, tandis qu'à d'autres moments, on se sert du mot exclusion pour expliquer, en partie seulement, l'incapacité des personnes et des groupes à jouir d'un niveau de vie décent⁸.

Une des caractéristiques du loisir public et communautaire, c'est son accessibilité : qualité largement énoncée par le « monde du loisir » en accord avec la Déclaration universelle des droits de l'homme, adoptée le 10 décembre 1948 par les 58 États membres qui constituaient alors l'Assemblée générale des Nations Unies.

ART : 27 Toute personne a le droit de prendre part librement à la vie culturelle de la communauté, de jouir des arts et de participer au progrès scientifique et aux bienfaits qui en résultent. (Déclaration universelle des droits de l'homme)

Le défi du « monde du loisir est maintenant de transformer en gestes systématiques ce principe d'accessibilité ». À ce titre, citons la grille développée sous la direction du professeur Louis Jolin qui définit l'accessibilité comme un ensemble de mesures et non pas seulement sa dimension financière.

L'accessibilité renvoie aussi à l'égalité des chances, à la notion du droit défini comme la faculté d'accomplir ou non quelque chose ou de l'exiger d'autrui, en vertu de règles reconnues. Elle se mesure par le maillon le plus faible; elle est qualifiée d'universelle lorsqu'il est possible pour n'importe quelle personne d'accéder, de pratiquer, d'échanger de façon équivalente mais, dans les faits, elle exige souvent des mesures spécifiques pour répondre aux besoins et aux attentes d'une partie de la population.⁹

⁸ Burstein, Meyer, (2005) Lutter contre l'exclusion sociale des groupes vulnérables, Document de recherche, p.5.

⁹ Jolin, Louis, (2005), L'accessibilité? Grille d'analyse, Forum québécois du loisir, <http://www.loisirquebec.com/forum/actes2005.asp>

Devant la propension des gouvernements à recourir au secteur privé, nécessairement à la recherche de profit, on comprend toute l'ampleur de ce défi. Voilà qui conclut le volet des enjeux sociaux.

Le prochain bulletin, publié à la fin de septembre, traitera des enjeux politiques, administratifs et environnementaux.